

Pour être valable, cette procuration devra être en possession de Solvay SA
au plus tard le 4 mai 2022

PROCURATION RELATIVE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SOLVAY SA DU 10 MAI 2022

Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse à compléter)

propriétaire de actions Solvay à la date d'enregistrement, fixée au mardi 26 avril 2022 à minuit, déclare donner pouvoir à

Nom, prénom :

Adresse :

ou à son défaut, à, M. Pascal Hubinont
chacun avec faculté de substitution,

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de Solvay SA qui aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 10h30 (heure belge) et de voter en mon nom sur tous les points à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra en outre signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents relatifs à l'Assemblée Générale et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat.

Les **actionnaires personnes morales** doivent indiquer les nom(s), prénom(s) et qualité de la ou des personne(s) physique(s) qui signe(nt) cette procuration pour leur compte. Ce ou ces personne(s) physique(s) déclare(nt) par la présente et garanti(ssen)t à Solvay SA avoir les pleins pouvoirs de signer cette procuration.

Solvay SA doit être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, le **4 mai 2022** au plus tard. De plus, les actionnaires doivent se conformer à la procédure d'enregistrement décrite dans la convocation à l'Assemblée Générale. La procuration peut être envoyée par courrier au siège de la société : Solvay SA, Assemblée Générale, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, soit par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com, soit par fax au +32-(0)2.264.37.67.

Comme indiqué dans la convocation, à la place de recourir à la présente procuration, les actionnaires peuvent utiliser la plateforme AGM+ afin de compléter et soumettre leur procuration de manière électronique. Dans ce cas, afin d'être valable, la procuration devra être soumise directement sur la plateforme AGM+ le 4 mai 2022 au plus tard, de la manière décrite dans la convocation.

* * *

Chaque procuration doit indiquer le sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si les instructions quant au sens du vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, ceci constituera une instruction de voter en faveur de la ou des propositions de décision concernées.

* * *

Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion de l'exercice 2021 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise
2. Rapport du Commissaire pour l'exercice 2021.
3. Comptes consolidés de l'exercice 2021 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action à 3,85 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,50 EUR brut par action versé le 17 janvier 2022, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,35 EUR brut par action payable à partir du 19 mai 2022.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge à donner aux Administrateurs pour les opérations de l'exercice 2021.
Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2021 pour les opérations de cet exercice.

POUR CONTRE ABSTENTION

6. Décharge à donner au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2021.
Il est proposé de donner décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice 2021 pour les opérations de cet exercice.

POUR CONTRE ABSTENTION

7. Approbation du Rapport de rémunération.
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 5 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR CONTRE ABSTENTION

8. Politique de Rémunération 2022
Il est proposé d'approuver la politique de rémunération 2022, y compris les changements impactant la convention de la CEO

POUR CONTRE ABSTENTION

9. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats – Nominations

- a) Les mandats de M. Gilles Michel, M. Matti Lievonen, Mme Rosemary Thorne et M Philippe Tournay arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée. M. Philippe Tournay a décidé pour des raisons personnelles, de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur.

- b) Il est proposé de renouveler le mandat de M. Gilles Michel en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.

POUR CONTRE ABSTENTION

- c) Il est proposé de confirmer la désignation de M. Gilles Michel comme administrateur indépendant.

POUR CONTRE ABSTENTION

- d) Il est proposé de renouveler le mandat de M. Matti Lievonen en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.

POUR CONTRE ABSTENTION

- e) Il est proposé de confirmer la désignation de M. Matti Lievonen comme administrateur indépendant.

POUR CONTRE ABSTENTION

- f) Il est proposé de renouveler le mandat de Mme Rosemary Thorne en tant qu'administratrice pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2023. Bien que Rosemary Thorne ait atteint cette année la limite d'âge prévue par la charte de gouvernance de la Société, il a été jugé judicieux de proposer son renouvellement pour une période limitée d'un an afin d'assurer la bonne transition de ses fonctions au sein du conseil d'administration.

POUR CONTRE ABSTENTION

- g) Il est proposé de confirmer la désignation de Mme Rosemary Thorne comme administratrice indépendante.

POUR CONTRE ABSTENTION

- h) Il est proposé de nommer M. Pierre Gurdjian comme administrateur pour une période de quatre ans. Le mandat de M. Pierre Gurdjian viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.

POUR CONTRE ABSTENTION

- i) Il est proposé de confirmer la désignation de M. Pierre Gurdjian comme administrateur indépendant.

POUR CONTRE ABSTENTION

- j) Il est proposé de désigner Mme. Laurence Debroux comme administratrice pour une période de quatre ans. Le mandat de Mme Laurence Debroux viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.
POUR CONTRE ABSTENTION
- k) Proposition de décision : il est proposé de confirmer la désignation de Mme Laurence Debroux comme administratrice indépendante.
POUR CONTRE ABSTENTION

10. Commissaire

a) Nomination d'un nouveau commissaire

Le mandat de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises SCRL en tant que commissaire de la Société expire à la fin de la présente assemblée.

Sur recommandation du Comité d'Audit et sur présentation du Conseil d'Entreprise, il est proposé de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à De Kleetlaan, 2, 1831 Diegem et portant le numéro d'entreprise 0446.334.711 en tant que commissaire pour une période de trois ans se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2025 qui sera appelée à approuver les comptes de l'année 2024. A titre d'information, il est précisé que le représentant permanent du commissaire est actuellement Mme Marie Kaisin.

POUR CONTRE ABSTENTION

b) Fixation des émoluments du commissaire

Proposition de décision : il est proposé de fixer les émoluments annuels du Commissaire de la Société, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit de la consolidation du Groupe, à 1.278.402 euros (un million deux cent septante-huit mille quatre cent deux euros).

POUR CONTRE ABSTENTION

11. Divers

* * *

Dans l'hypothèse où des actionnaires, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, exercent leur droit de demander l'inscription de sujets à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision concernant des sujets à l'ordre du jour existants ou des sujets à inscrire à l'ordre du jour, les procurations notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour modifié resteront valides pour les sujets à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Solvay SA rendra également disponible sur son site internet (<http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>) l'ordre du jour modifié et une formule modifiée de procuration pour le 25 avril 2022 au plus tard, afin de permettre aux actionnaires qui le souhaitent de donner des instructions de vote spécifiques sur les sujets de l'ordre du jour nouveaux et/ou les propositions de décision nouvelles/alternatives.

Au cas où des propositions de décision nouvelles/alternatives sont déposées concernant des sujets à l'ordre du jour existants postérieurement aux procurations notifiées, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives. Dans ce cas, les actionnaires auront toutefois la possibilité de renvoyer une nouvelle procuration à Solvay SA, au moyen de la formule de procuration révisée mentionnée au paragraphe précédent.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Solvay SA est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée Générale conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données, y compris le Règlement 2016/679 européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Ces données à caractère personnel consistent essentiellement en des données d'identification des actionnaires, de leurs représentants ou mandataires, des données de contact (p.ex. adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail), le nombre et le type d'actions, l'intention de participer, la présence à l'assemblée générale, les questions posées, les votes exprimés, etc..

Ces données seront utilisées afin de préparer et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée Générale, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés, en particulier Lumi. Ce traitement des données à caractère personnel est nécessaire en vue de satisfaire aux obligations légales de Solvay SA. A défaut pour Solvay SA de traiter ces données à caractère personnel, elle ne sera pas en mesure de permettre à la personne concernée d'être présente ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale et/ou d'enregistrer le vote en qualité d'actionnaire de Solvay SA.

Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs, à savoir 10 ans après la tenue de l'Assemblée Générale.

Pour plus d'information, les actionnaires et les mandataires peuvent consulter notre "Politique de Protection des Données et de la vie privée" via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Comme repris dans notre Politique de Protection des Données dont question ci-dessus, vous disposez également de droits sur vos données à caractère personnel conformément aux conditions et dans les limites légales applicables, à savoir le droit d'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit à la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement, le droit à la portabilité des données et le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente – en Belgique, l'Autorité de Protection des Données).

Vous pouvez exercer vos droits mentionnés ci-dessus en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

Fait à _____, le _____ 2022.

Signature à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »